

Séance du 12 avril 2022

Delib 222-15

L'an deux mil vingt-deux et le douze avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Xavier LACOSTE,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	12	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M.Xavier LACOSTE, M.Xalbat GOYTY, M.Anton DUHALDE, M.Pierre DURANGA, M. Betti ERROTABEHÉRE, Mme Laurence MENDIBOURE, Mme Pantxika MUSCARDITZ, M.Mathieu LAUGIER, Mme Anne-Marie IDIEDER, Mme Gaby ETCHEBEHÉRE, M.Jean-Michel JAUREGUY, M.William SOSSOKHO

Procuration(s) :

Mme Lydie ETCHEGARAY (donne procuration à Xalbat GOYTY), Mme Bernadette ETCHEVERRY (donne procuration à Mme Laurence MENDIBOURE)

Etai(en)t absent(s) :

Mme Lydie ETCHEGARAY, Mme Bernadette ETCHEVERRY

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
07 avril 2022

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme Laurence MENDIBOURE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Après délibération, le Conseil Municipal sous la présidence de M. le Maire Xavier LACOSTE :

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 1 464 728,00

Recettes : 1 820 495,00

Fonctionnement

Dépenses : 1 031 245,00

Recettes : 1 031 245,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 2 269 461,00 (dont 804 733.00 de RAR)

Recettes : 2 269 461,00 (dont 448 966.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 031 245,00 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 1 031 245,00 (dont 0.00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à IRISSARRY

Le Maire Xavier LACOSTE

